

Le 13 février 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 13 février 2017 à 20h et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Carol Denis, Christian Gravel et Marc Boivin formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Madame Elyse Lachance, directrice générale/greffière-trésorière, assiste à la séance.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 48 heures avant la journée de cette séance.

SM-039-02-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie de l'ordre du jour, la directrice générale / greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- 6e) Participation au programme « Changez d'air! 2.0 » (2017-2018-2019) : retrait
- 6r) Participation financière au service de transport adapté de Portneuf – année 2017 : ajout
- 6s) Soumission : achat de lumières pour le centre communautaire et culturel : ajout
- 7c) Demande : Le concert du député : École régionale de musique de Pont-Rouge : ajout
- 7d) Contribution financière : Collation-Santé-Portneuf : ajout

SM-040-02-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2017

Lecture : chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la directrice générale / greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 16 janvier 2017 tel que rédigé.

SM-041-02-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

Lecture : chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la directrice générale / greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 6 février 2017 tel que rédigé.

SM-042-02-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2017

Lecture : chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la directrice générale / greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 8 février 2017 tel que rédigé.

MOT ET RAPPORT DU MAIRE

Le Maire informe l'assistance des rencontres au cours des dernières semaines.

SM-043-02-17

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 48 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles de janvier 2017 au montant de 569 345,25 \$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

salaires :	100 769,85 \$	
comptes à payer :	82 006,11\$	23 787,41 \$ (2016)
journaux des déboursés :	362 781,88 \$	

**RAPPORT FINANCIER NON FERMÉ POUR LA PÉRIODE SE
TERMINANT LE 31 JANVIER 2017**

La directrice générale / greffière-trésorière a déposé le rapport financier non fermé de la Ville en date du 31 janvier 2017 et est disposée à répondre aux questions.

SM-044-02-17

LOGEMENT SOCIAL : PROGRAMME CLÉ-EN-MAIN

CONSIDÉRANT que le logement est un déterminant majeur dans le développement de citoyens contributifs à la communauté;

CONSIDÉRANT le peu d'accès à des logements abordables et adéquats pour les citoyens plus défavorisés de Saint-Marc-des-Carières;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil mandate le responsable de l'OMH de Saint-Marc-des-Carières afin de faire une demande de cinq (5) PSL-P (Programme de supplément au loyer – privé) à la SHQ (Société d'habitation du Québec) pour l'année 2017-2018.

SM-045-02-17

**PROJET SUBVENTIONNÉ POUR LES AÎNÉS : INTERVENANT
MOBILE**

CONSIDÉRANT qu'une subvention du Ministère de Famille, les municipalités de Saint-Alban, Saint-Casimir, Saint-Gilbert et Saint-Marc-des-Carières pourront maintenant bénéficier des services d'une ressource qui interviendra auprès des aînées vulnérables de ce territoire;

CONSIDÉRANT que ce projet «Bien vieillir chez soi, dans l'ouest de la MRC de Portneuf» piloté par Accès Travail Portneuf sera réalisé sous la supervision de la Table de concertation des aînées de Portneuf;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet similaire à celui implanté depuis 2015 à Saint-Raymond et Saint-Léonard, mais qui tiendra compte des réalités du secteur ouest de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT qu'il est prioritaire de mettre en place les conditions qui permettront d'améliorer la concertation entre les localités, les organismes communautaires et les

organismes publics de la région de Portneuf, et ce afin d'assurer aux personnes âgées autonomes ou en perte d'autonomie désirant demeurer chez eux le plus longtemps possible, le maximum de services (aide à la vie quotidienne, à la vie domestique, à la vie civique, au répit et à la sécurité des personnes, aux loisirs, etc.);

CONSIDÉRANT qu'un intervenant de milieu sera donc embauché à cet effet afin d'agir comme intermédiaire entre les aînés et les ressources du milieu;

CONSIDÉRANT qu'une contribution financière est demandée aux quatre municipalités visées par ce projet proportionnellement au prorata de la population pour les premiers mois pour l'implantation du projet;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil appuie le projet «Bien vieillir chez soi, dans l'ouest de la MRC de Portneuf» et contribue pour un montant de 1 700,\$.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À LA
DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE LE
POUVOIR DE FORMER UN COMITÉ DE SÉLECTION (APPEL
D'OFFRES)**

Règlement 324-00-2017

Monsieur Sylvain Naud, conseiller de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, donne avis qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance un règlement déléguant à la directrice générale/greffière-trésorière le pouvoir de former un comité de sélection (appel d'offres).

Chacun des membres du Conseil ayant reçu une copie, la directrice générale / greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

SM-046-02-17

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION : APPROBATION DU
BUDGET 2017**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil approuve le budget 2017 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Marc-des-Carières.

- des revenus budgétés de :	92 131,\$
- des dépenses budgétées de :	168 839,\$
- un déficit de :	(76 708,\$)

- Contributions :
- Société d'Habitation du Québec (69 037,\$)
- Ville de Saint-Marc-des-Carières (7 671,\$)

SM-047-02-17

**AUTORISATION DE SIGNATURES : BAIL AVEC DÉRY
TÉLÉCOM**

CONSIDÉRANT que la Ville fournit un emplacement dans un local de l'Hôtel de ville à Déry Télécom pour certains équipements de télécommunications servant à ses opérations;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'entente de 36 mois intervenue entre la Ville et Déry Télécom;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le maire et la directrice générale/greffière-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à l'entente avec Déry Télécom.

SM-048-02-17

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À L'OFFICE
MUNICIPAL D'HABITATION SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES**

CONSIDÉRANT que monsieur Christian Gravel a été nommé président du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Marc-des-Carières;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi 83 concernant le regroupement des offices municipaux d'habitation (OMH);

CONSIDÉRANT que l'échéance prévue pour les regroupements des Offices municipaux d'habitation est juin 2017;

CONSIDÉRANT que le processus de regroupement prévoit plusieurs activités normalisées, sous la supervision de la Société d'habitation du Québec;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil nomme monsieur Christian Gravel, actuel président du conseil de l'OHM Saint-Marc-des-Carières, pour représenter l'office municipal d'habitation de Saint-Marc-des-Carières dans les négociations menant à un regroupement avec d'autres OMH de la région de Portneuf et celui de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

QUE cette résolution soit transmise au directeur de l'Office municipal d'habitation de Saint-Marc-des-Carières, monsieur Bernard Arsenault.

SM-049-02-17

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE TROIS (3) ANS AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE : AUTORISATION DE SIGNATURES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge en cas de sinistre pour une période de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT que cette entente a pour but d'aider les sinistrés en cas de catastrophe;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte les différentes clauses de l'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge pour une période de trois (3) ans.

QUE le maire et la directrice générale/greffière-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à ce dossier.

SM-050-02-17

ADOPTION DU BUDGET 2017 : RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT que le Conseil a l'obligation d'adopter le budget de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf selon l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil approuve le budget 2017 de la Régie régional de gestion des matières résiduelles de Portneuf au montant de 10 816 487,\$.

**APPEL D'OFFRES : ASSURANCE COLLECTIVE DE L'UNION
DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

- CONSIDÉRANT** la ville de Saint-Marc-des-Carières a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régions intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;
- CONSIDÉRANT** que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;
- CONSIDÉRANT** que la ville de Saint-Marc-des-Carières désire se joindre à ce regroupement;
- CONSIDÉRANT** que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;
- CONSIDÉRANT** que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat.

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans.

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres.

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudiqué.

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

SM-052-02-17

FACTURE : RÉFECTION DES RUES SAINT-ANDRÉ ET SAUVAGEAU : CONTRÔLE QUALITATIF DES SOLS ET MATÉRIAUX : LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC LTÉE

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #24783 au montant de 488,20 \$, taxes en sus, pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux de la réfection des rues Saint-André et Sauvageau aux Laboratoires d'expertises de Québec ltée.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-04039-722.

SM-053-02-17

FACTURE : EXTENSION DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE : DEMANDE À LA CPTAQ : TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #104680 au montant de 10 766,82 \$, taxes en sus, pour l'extension du développement domiciliaire concernant la demande à la CPTAQ à Tremblay Bois Mignault Lemay.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-04004-711.

SM-054-09-17

FACTURE : HONORAIRES PROFESSIONNELS : RÉCLAMATION DE TAXES : TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #104681 au montant de 3 609,96 \$, taxes en sus, pour des honoraires professionnels concernant la réclamation de taxes à Tremblay Bois Mignault Lemay.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #02-13000-412.

SM-055-02-17

FACTURE : CONVERSION DU CHAUFFAGE : HÔTEL DE VILLE : RENÉ HAMELIN INC.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #11124 au montant de 7 600,\$, taxes en sus, pour la conversion du chauffage à l'Hôtel de ville à René Hamelin inc.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #02-13000-522.

SM-056-02-17

**FACTURE : ÉLECTRICITÉ POUR LA CONVERSION DU
CHAUFFAGE : HÔTEL DE VILLE : LAVOIE ÉLECTRIK**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #8493191 au montant de 3 640,27 \$, taxes en sus, pour l'électricité de la conversion du chauffage à l'Hôtel de ville à Lavoie Électrik.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #02-13000-522.

SM-057-02-17

**FACTURES : NETTOYAGE ET INSPECTION TÉLÉVISÉE DES
CONDUITES : LABORATOIRE DE CANALISATIONS ET
SOUTERRAINES (LCS) INC.**

CONSIDÉRANT que lors de l'inspection télévisée et du nettoyage des conduites, des problématiques ont nécessité plusieurs interventions afin de corriger la situation des conduites bouchées;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement des factures pour un montant de 11 374,71 \$, taxes en sus, pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites au Laboratoire de canalisations et souterraines (LCS) inc. dont voici le détail :

#68576	720,00 \$
#68575	3 540,00 \$
#68637	7 114,71 \$

QUE ces montants soient pris dans le poste budgétaire #02-41500-445.

SM-058-02-17

**FACTURE : HONORAIRES PROFESSIONNELS : PROGRAMME
FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES
EAUX USÉES (FEPTEU) : TETRA TECH QI INC.**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #15306264 au montant de 1 350,\$, taxes en sus, pour des honoraires professionnels concernant le programme fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) à Tetra Tech QI inc.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-05042-721.

**PARTICIPATION FINANCIÈRE AU SERVICE DE TRANSPORT
ADAPTÉ DE PORTNEUF – ANNÉE 2017**

CONSIDÉRANT que tout municipalité locale dont le territoire n'est pas desservi par une société de transport en commun ou par un autre organisme public de transport en commun qui assure un service de transport adapté aux personnes handicapées doit, par résolution dont copie doit être transmise au ministre des Transports du Québec, contracter avec une personne afin d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins (article 48,39 de la Loi sur les transports, L.R.Q. chapitre T-12);

CONSIDÉRANT que le Service de transport adapté de Portneuf est pris en charge par la MRC de Portneuf, et ce, depuis le 1^{er} juillet 2011;

CONSIDÉRANT que l'administration et les opérations du Service de transport adapté de Portneuf ont été déléguées à la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) selon une entente qui a été adoptée par le conseil des maires de la MRC de Portneuf (CR 121-06-2011) lors de la séance régulière du 15 juin 2011;

CONSIDÉRANT que la Commission de développement social et économique recommande l'adoption du plan de transport, de la tarification et des prévisions financières pour 2017;

CONSIDÉRANT que le 8 décembre 2014, par la résolution SM-304-12-14, la ville de Saint-Marc-des-Carières reconnaît la MRC de Portneuf comme mandataire et lui confie la signature pour et au nom de la Ville de ladite entente qui se terminera le 31 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières confirme l'adoption du plan de transport adapté, de la tarification et des prévisions budgétaires 2017.

QUE la Ville confirme également sa participation financière annuelle pour 2017 au montant de 5 855,\$.

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire #02-37010-951.

SM-060-02-17

SOUSSION : ACHAT DE LUMIERES POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

CONSIDÉRANT que les lumières du Centre communautaire et culturel sont à changer afin de permettre un éclairage à intensité variable;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées auprès de compagnies;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte la soumission de Franklin Empire inc. au montant de 5 739,11 \$, taxes en sus, pour l'achat de lumières avec un éclairage à intensité variable au Centre communautaire et culturel.

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire #02-70220-522.

SM-061-02-17

DEMANDE D'APPUI POUR LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS FAVORISANT UN MODE DE VIE SAIN ET ACTIF : « POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ ! »

ATTENDU QU' il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE la politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90% des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

ATTENDU QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil signifie leur appui au Regroupement pour un Québec en santé et demande au gouvernement de Québec :

1. De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - A. Par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - B. Par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. D'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

QUE copie de la présente résolution soit acheminée au député de Portneuf, au ministre des finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la réadaptation, à la protection de la jeunesse, à la santé publique et aux saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

SM-062-02-17

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE : JOURNÉE INTERNATIONALE
DES FEMMES DANS PORTNEUF**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise une contribution financière au montant de 100,\$ pour la journée internationale des Femmes dans Portneuf.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #02-70291-970.

SM-063-02-17

**DEMANDE : LE CONCERT DU DÉPUTÉ : ÉCOLE RÉGIONALE
DE MUSIQUE DE PONT-ROUGE**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise l'achat d'un billet au montant de 20,\$ pour le Concert du Député de l'École régionale de musique de Pont-Rouge qui aura lieu le 25 février 2017 à 19h.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #02-70291-970.

SM-064-02-17

**DEMANDE : PRÊT DE LOCAL : COLLATION SANTÉ
PORTNEUF**

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme Collation Santé Portneuf à reconduire l'entente avec la Ville pour l'année 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte de prêter un local au centre communautaire, une fois par mois, durant l'année scolaire 2017-2018 à la Collation Santé Portneuf afin de distribuer des collations et de soutenir les familles et les enfants d'âge primaire dans le besoin.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-065-02-17

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 20h25.

Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Guy Denis, maire

Elyse Lachance, dir. gén./greffière-trés. Guy Denis, maire